

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/613 du 15/7/1983

DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.21024/07
portant intégration et nomination de
Monsieur BETTE Abel Jean Arthur dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Administratifs et Financiers
SAF (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

D.G.B.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/426 du 29.12.58 fixant le statut des cadres
de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir
les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments ;

Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du
28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;

Vu la lettre n° 1620/MEN.DGEOC-DOB du 20 Mai 1983 du Directeur
de l'Orientation et des Bourses transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur BETTE Abel Jean Arthur, né le 8 Mars 1952 à Pointe-Noire, titulaire du Doctorat de 3e cycle de Sociologie obtenu à l'Université de Lyon (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers -S.A.F- (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur de 2e échelon stagiaire, indice 890.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Finances.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 15 Juillet 1981

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itahi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	2
DFP/BST	2
D.G.B.	3
D.C.F.	3
MF	2
DOSSIER	2
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-